



## Traité Chévi'it

### Michna 8 - Chapitre 4

הבוסר משיביא מים, אוכל בו פתו בשדה; הבאיש, כונס לתוך  
ביתו. וכן  
כיוצא בו. ושאר שני שבוע, חייב במעשרות.

Le raisin, dès qu'il a du jus, on le mange avec son pain, dans le champ. S'il est mûr, on le rassemble dans la maison. De même les autres années, il est passible des dîmes.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)